

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2317**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

**Rapporteur** : Madame Lucie Vacher

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2317**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Association loi 1901 et de bienfaisance, créée en 1963, le CRIAS est un acteur local œuvrant dans le champ de la gérontologie et du handicap. L'association a pour objet de développer des missions au service des professionnels du social et médico-social et des particuliers.

Le CRIAS intervient sur des missions de conseil et d'évaluation des besoins en termes d'aides techniques et d'aménagement du domicile. Il est labélisé comme centre d'information et de conseil sur les aides techniques (CICAT) sur le département du Rhône. Il dispose, notamment, de l'appartement Équiper son logement en solutions adaptées (ELSA), appartement adapté qui présente de nombreuses aides techniques et qui peut être visité sur rendez-vous ou à distance par le biais d'un site internet. Un autre champ d'intervention est la bienveillance avec, notamment, le dispositif d'écoute contre la maltraitance, RhônALMA, et des actions d'accompagnement et sensibilisation.

L'association travaille en partenariat avec les différents acteurs institutionnels de ce domaine et, notamment, la Métropole de Lyon. L'expertise acquise par l'association dans ses missions explique l'aspect stratégique de ce partenariat pour la Métropole.

**II - Bilan 2022 du CRIAS**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1533 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € à l'association CRIAS dans le cadre de son programme d'actions 2022.

Une partie de la subvention a été destinée au dispositif avec le conseil, l'information, la promotion et la formation en matière d'aides techniques et d'aménagement du logement. Plus de 500 personnes ont visité le lieu (bénéficiaires, aidants, professionnels ou étudiants). Le CRIAS a également mis en œuvre le programme CICAT près de chez vous, actions de permanences délocalisées, afin d'améliorer le rayonnement de ses actions sur le territoire de la Métropole et d'en faire bénéficier les personnes ne pouvant se déplacer à l'appartement de démonstration. Plusieurs maisons de la Métropole de Lyon (MDML) ont mis en place ces permanences dans leurs locaux et souhaitent continuer ces sessions d'information à destination de leurs usagers mais également de leurs professionnels.

Le centre d'écoute RhônALMA contre la maltraitance a vu le nombre de contacts augmenter fortement en 2022 (+ 140 %) du fait du contexte de la crise sanitaire et du scandale Orpea. Des actions de sensibilisation ont, par ailleurs, été conduites auprès de différents publics (professionnels travaillant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD-, foyer d'accueil médicalisé pour personnes en situation de handicap).

### III - Programme d'actions pour 2023 et financement

Il est proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit du CRIAS dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023.

La subvention concourra à la réalisation du programme d'actions suivant :

#### 1° - CICAT

Les CICAT font partie des dispositifs locaux accompagnant les personnes. Ils délivrent gratuitement et de façon neutre des informations aux personnes, à leurs proches et aux professionnels qui les accompagnent. Les CICAT sont des lieux ressources de proximité sur les aides techniques, les aménagements de logement et les aménagements de véhicule.

Le CRIAS, via l'appartement de démonstration ELSA, a, notamment, pour objectif le conseil, l'information, la promotion et la formation en matières d'aides techniques et d'aménagement du logement. Les ergothérapeutes du CRIAS réalisent des visites sur place permettant d'effectuer, auprès des usagers, aidants ou professionnels, un entretien personnalisé et de tester le matériel adapté. Un travail est mené pour s'inscrire dans le cadre du plan national antichute des personnes âgées 2022-2024.

En parallèle, le CRIAS dispose d'un site internet et d'une plateforme de conseils à distance pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer au sein de l'appartement ELSA. La visite de l'appartement peut ainsi se faire sur Internet.

L'association, qui dispose déjà d'un partenariat avec certaines communes et MDML, souhaite poursuivre le développement de l'action CICAT près de chez vous sur d'autres territoires. Par ailleurs, le lien avec le partenaire Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) sera renforcé pour permettre une meilleure synergie d'actions, dans le cadre d'un protocole de collaboration avec l'union régionale SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes. Le travail partenarial avec le réseau Envie autonomie sera également poursuivi pour favoriser l'accès aux aides techniques reconconditionnées.

#### 2° - Actions de prévention et de lutte contre les situations de maltraitance des adultes âgés et/ou en situation de handicap

RhônALMA est le centre de proximité partenaire de la fédération 3977 contre la maltraitance des adultes âgés et/ou en situation de handicap. Dans ce cadre, le CRIAS assure des demi-journées de permanence d'écoute ainsi que des suivis de situations individuelles. Des actions d'information et de prévention sont également réalisées pour sensibiliser aux questions de lutte contre la maltraitance.

En 2023, le CRIAS souhaite renforcer les liens avec la cellule d'observation et de protection des adultes vulnérables (COPAV) de la Métropole et travailler à l'organisation d'un événement sur la bientraitance, à destination des professionnels des services d'aide à domicile et des établissements et services pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Plan de financement prévisionnel 2023 de l'association CRIAS :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats et services extérieurs	111 350	Agence régionale de santé (ARS)	15 000
impôts et taxes	5 000	Métropole	80 000
charges du personnel	399 600	conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)	122 200
charges financières et exception	800	Ville de Lyon	20 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
amortissement et provisions	16 000	Ville de Villeurbanne	6 000
		mutuelles, caisses de retraite	94 900
		caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)	64 650
		Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)	8 000
		cotisations	8 000
		prestations conseil et formation	114 000
<b>Total</b>	<b>532 750</b>	<b>Total</b>	<b>532 750</b>

Le versement de la participation financière en 2 temps (acompte puis solde) est subordonné à la réalisation de ce programme annuel ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association CRIAS dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CRIAS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 80 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P37O3468A selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 56 000 € en 2023,  
- 24 000 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304572-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---